

Filin de sécurité

Une perte de 4,6 millions d'euros pour l'Office du Ducroire

L'établissement public a assuré les risques des entreprises exportatrices dans un contexte économique mondial dégradé en 2014.

«La concentration sectorielle de l'économie luxembourgeoise va de pair avec une concentration géographique», avance Arsène Jacoby, président de l'Office du Ducroire, lors de la présentation du rapport annuel.

Ce constat résonne comme une faiblesse du fait du manque de diversification de l'économie. Ce modèle concentre l'exposition aux risques et pèse sur le bilan de l'établissement public qui enregistre une perte consolidée de 4,6 millions d'euros au titre de 2014.

La conjoncture internationale a influé de façon négative sur l'exercice comptable. «La croissance mondiale n'a pas été à la hauteur des espérances. Les économies nationales n'ont pas réussi à prendre l'élan nécessaire pour sortir définitivement de la crise économique et soutenir un climat favorable aux contrats internationaux.»

En matière d'assurance-crédit, l'exercice a été marqué par une baisse significative des opérations couvertes en raison de la conclusion de polices portant sur des contrats commerciaux moins volumineux que les années précédentes.

A cela s'ajoute une augmentation importante des demandes d'indemnisation de la part des entreprises. Un ensemble de sinistres, en Amérique latine par exemple, et un retard de paiement élevé dans le cadre d'un financement sont en cause.

«La perte est due pour moitié à une seule opération dans le secteur industriel en Inde.» Pour la promotion des exportations, gérée par

Arsène Jacoby est à la tête de l'Office du Ducroire depuis juin 2014



le Copel (Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises), le montant des aides payées s'élève à 2.227.129,80 d'euros dont 80% dans le cadre des frais liés aux participations des entreprises aux foires internationales.

Capacités intactes

Sur les 646 demandes présentées, 585 ont fait l'objet d'un avis positif. Au 31 décembre dernier, les engagements financiers s'élevaient à 1.222.178,11 d'euros. 163 sociétés ont reçu le soutien du Copel. Les PME se taillent la part du lion. 44% des entreprises aidées comptabilisent un effectif de moins de 10 personnes, 32% entre 11 et 50 personnes et 24% emploient plus de 50 personnes. L'Office propose depuis 2014 une

nouvelle aide Copel d'un plafond annuel de 10.000 euros spécifiquement destinée aux sociétés luxembourgeoises récemment créées. 10% des sociétés ayant bénéficié d'un soutien financier en 2014 étaient des start-up.

Arsène Jacoby insiste sur le fait que les activités poursuivies par l'Office du Ducroire permettent de soutenir le risque commercial et politique pour les entreprises. «Sans ces instruments financiers, le risque serait porté à 100% par le secteur privé. Il s'agit d'un service substantiel pour ce dernier.»

En ce qui concerne la perte enregistrée, «elle sera absorbée. Il est important de retenir que nos capacités opérationnelles restent toutefois intactes». Sur un marché où le risque détermine la prime, l'Office

du Ducroire souhaite jouer la carte de produits d'assurance innovants pour accompagner les entreprises à l'exportation. Afin de continuer à soutenir les échanges commerciaux avec les pays en difficulté pour lesquels le marché privé de l'assu-

rance-crédit a réduit, voire supprimé, la couverture, l'établissement public a décidé de maintenir la police d'assurance «Top up individuel», y compris pour les opérations sur le territoire grec.

CHRISTOPHE COLPO

EN BREF

L'établissement public a été créé en 1961 et placé sous l'autorité du ministère des Finances. Il fonctionne avec la garantie de l'Etat. Il a pour mission d'octroyer des aides financières à l'exportation via le Copel et d'assurer les risques des entreprises liés aux transactions internationales et aux investissements à l'étranger. Pour être éligible aux aides du Copel, l'entreprise doit défendre l'intérêt du pays et présenter une situation financière saine. Le principe de l'antériorité de la demande est requis. Une aide maximale de 50% peut être accordée.